**Compte rendu d’Assemblée Générale Ordinaire**

Association : Compagnie des Archers Mâconnais

Adresse : Rue Léo Lagrange, Complexe Jean Burnichon 71000 MACON

Mâcon, le 15 FEVRIER 2022

**Procès-verbal de l’Assemblée Générale ordinaire en date du 14 Février 2022**

Le 14 février 2022, les membres de l’association se sont réunis, en visio-conférence en Assemblée Générale ordinaire à 20 H sur convocation écrite adressée par courriel ou courrier postal en date du 26 janvier 2022

L’assemblée est présidée par M. CHAMPION Gérard –Président -, assisté de Mme Nicole BERGHMANS, en sa qualité de secrétaire de l’association.

Il a été établi une feuille de présence de tous les membres dès leur connexion via internet à la réunion et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 26 membres de l’association sur 48 votants sont présents ou représentés (18 présents/8 représentés) et 2 membres sans droit de vote. En conséquence, le quorum est atteint et l’assemblée peut valablement délibérer sur l’ordre du jour suivant :

*1 Rapport moral et approbation*

*2/Rapport d’activité*

*3 Rapport financier et approbation*

*4/Approbation des comptes de l'exercice du 1er janvier 2021au 31 décembre 2021*

*- Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2022*

*5/Présentation du tarif des licences 2022/2023 et vote*

*6/Rapport de la commission Sportive, présentation des résultats sportifs de l'association*

*7/ Questions diverses*

**Allocution de bienvenue :**

M. Gérard CHAMPION, président de l’association, ouvre la séance et remercie les membres présents d’avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

**1/1 - Rapport moral présenté par Gérard CHAMPION, Président**

Le président donne lecture du rapport d’activité pour l’exercice écoulé (voir Pièce jointe 1)

**Vote du rapport moral**

Après discussion et constatant que tous les orateurs et personnes présentes ou représentées ont pu s’exprimer, M. Gérard Champion met aux voix le rapport moral qui vient d’être présenté.

***Celui-ci est adopté par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention***.

Pour ce rapport comme pour ceux qui vont suivre, l'adoption nécessite la majorité simple des présents ou représentées, soit 13 voix

**1/2- Rapport d’activités présenté par Nicolas BOUDELOT**

Nicolas, vice-président donne lecture de son rapport d’activité pour l’exercice écoulé (voir Pièce jointe 2)*.*

**2 - Rapport financier présenté par Anne FOUILLOUX, trésorière**

* **Approbation des comptes**

Mme Anne Fouilloux, trésorière, donne lecture de son rapport sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2020\*1. Elle informe l’assemblée que le compte de résultat fait apparaître un résultat positif (voir Pièce jointe N°3) et en donne les commentaires et explications

Les pièces comptables ont été vérifiées par Mme Sophie Gainot

**Vote sur l’approbation des comptes**

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s’exprimer, M. G Champion met aux voix le rapport présenté.

***Celui-ci est adopté par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions***

* **Budget prévisionnel**

Mme Anne FOUILLOUX donne lecture du budget prévisionnel 2022 (voir Pièce jointe N°4)

**Vote sur le budget prévisionnel**

Après discussion et constatation que tous les orateurs ont pu s’exprimer, M. G Champion met aux voix le rapport présenté.

***Celui-ci est adopté par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions***

**3 Présentation du tarif des licences 2020/2021**

Le tarif des cotisations 2022/2023 verra aucune augmentation de la part club

Cette résolution est adoptée par 26 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

**4- Présentation des résultats sportifs et vote sur les objectifs de l’association**

Gérard CHAMPION fait lecture des palmarès sportif .

Martine GRAIN 3e au championnat de France TAE I

Myriam VILLELOUP 2e au championnat tir campagne

Tonio LOPES 1e au BFC tir Beursault

Les récompenses seront remises ultérieurement

**5- QUESTIONS DIVERSES**

Une observation a été faite comme quoi les jeunes pourraient s’investir lors des manifestations organisées par la Compagnie. Actuellement un ou deux participent

Monsieur G Champion laisse la parole à Mr V MARICHY, président du CD 71

**6 – RÉSULTAT DES VOTES POUR L’INTÉGRATION DE DEUX CANDIDATS AU CA**

* Mr Gérard Tardy  : 23 votants - 22 oui – 1 abstention
* Mr Jean P Berghmans : 23 votants - 22 oui – 1 non

Donc Gérard et Jean Paul intègrent officiellement le CA

Clôture de l’assemblée générale ordinaire

L’ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,

M Gérard CHAMPION déclare la séance levée à 21 heures.45

Rédigé à Mâcon

Le 15 Février 2022

Le président G CHAMPION La secrétaire N Berghmans